

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Avenant n°3 à la convention de gestion du revenu de solidarité active passée entre le Département et la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône 2016-2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°3 à la convention de gestion du revenu de solidarité active passée avec la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, dont le projet est joint en annexe au rapport, relatif à la prolongation de 3 mois de la durée de l'actuelle convention 2016-2018 ;
- d'allouer à caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, au titre du premier trimestre 2019, un montant estimé à 265 000,00 € pour les frais de gestion relatifs à la convention du RSA.

La dépense d'un coût total de 265 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**